

Genre du véhicule	Marque de fabrique		Type		Modèle année	Bordereau-type N°		
Camion (châssis)	BERLIET		GCK 8		1962	3'848		
Caractéristiques "GCK" sur les portes. - "GCK 8" = préfixe au No de châssis + sur plaquette constructeur à gauche s.auvent. - A partir No châssis F.A 1 Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 5								
Constructeur du châssis Automobiles M.BERLIET, Venissieux (F)								
N° du châssis frappé	à droite à l'avant en haut sur le longeron + sur plaquette du constructeur							
N° du moteur frappé	à droite sur le bloc sous collecteur d'échappement + sur plaquette							
Type du moteur MDU..M ou M 520 - MAGIC - en ligne, vertical, à polycarburant, système M								
Position du mot. avant	Frein-moteur sur échappement, à commande mécanique ou pneumatique							
Cylindrée 7'917 cm ³	Frein de remorque à air comprimé, 2 conduites					Dimensions ext. en mm *)		
Temps 4	Transmission mécanique *) Treuil/Cabest.					Longueur		
Refroidissement eau	Nombre vit. avant 5 ou 6		Crochet rem. sel. demande			Largeur 2'300		
Entraînement arrière	Vitesse en 1 ^{re} 8,9 7,5		Voie avant 1'960			Hauteur 2'615		
Nombre d'axes 2	Vitesse en prise dir. 83 72		Voie arrière 1'750			Empattement		
Nombre de pneus 6	Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)			Porte à faux arr.		
Frein à pied à air comprimé, 2 circuits, à expansion interne, s.ttes roues (soupapes comm. hydraul.)								
2 ^{ème} frein mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière (**)								
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	ou	Dimensions Int. en mm
A vide			*)	Dimension	10,00-20	10,00-20	D-4-20	Longueur
Charge utile	selon carrosserie			Charge pneu	2'900	2'900		Largeur
Total	6'100	10'400			16 Ply			Hauteur
Gar. de fabr.	6'000	10'000	16'000 (***)		jumelés			Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier	25'000 +)			Nombre de portes 2 (cabine)				Porte à faux arr.
Direction: position à gauche - avancée - assistée				Marque du moteur BERLIET		C.V. frein 150 DIN (***)		
Alésage		120		Course		140		C.V. impôts 40,32
Forme de la carrosserie		cabine avancée fermée						
Nombre de places: total		2		(avant milieu arr.)		Places debout		
Siège arrière		Side-car						

Importateur : H. Ruchet - J. Binggeli - J. Muhlebach, Genève

++)

6/ clignoteurs avec lampe-témoin

Phares: marque	2/ MARCHAL ou autres	Indic. de direction AV = combinés av. feux pos. (blanc)
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques	latéraux derrière portes cabine (rouge)
Feux de position	2/ séparés	AR = combinés avec feux arrière (rouge)
Phare brouillard		Essuie-glace 2/ électriques avec dispos. lavage
Feux arrières	2/ comb. avec feux stop et clignot.	Avertisseur 2/ électriques (2-tons)
Rélecteurs	2/ séparés	Rétroviseur 2/ extérieurs cabine
Feu stop	2/ comb. avec feux AR et clignoteurs	Indicateur de vitesse km/h + compte-tours
Eclairage N° de contrôle	à gauche, combiné	Parties dangereuses
Phare marche arrière		
Équipement électr.	24 Volts (4x6 V)	
Mesure du bruit	86-87 dB à 2'100 t/min	

Observations et exceptions

- *) Modèles :
- | | <u>empattement</u> | <u>∅ braquage</u> | <u>poids à vide</u> | <u>paroi AR cab./essieu AR</u> |
|--------------|--------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------|
| GCK 8 normal | 4'000 mm | | 5'000 kg | 3'647 mm |
| long | 4'600 | | 5'060 | 4'247 |
| extra long | 5'200 | 18,00/17,65 m | 5'115 | 4'847 |
- Largeur : Est diminuée à 2'300 mm par l'importateur.
- Pont arrière à double démultiplication : 5 ou 6 vitesses.
- ***) 3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, sur les roues arrière.
- ****) Rapport poids-puissance : Pour les vhc. immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué de manière à correspondre à la puissance utile du moteur. (ACF 21.10.60)
- +*) Poids remorquable garanti : 9'000 kg. - Poids remorquable admis : 9'000 kg.
- +*) Équipement : Complété ou modifié lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.
- Feux de position : Ceux d'origine admis comme feux de gabarit.

Lieu et date de l'expertise-type

La Commission d'expertise-type

Genève, 26 et 27.4.62

Genre du véhicule	Marque de fabrique		Type		Modèle	Bordereau-type		
Camion (châssis)	BERLIET		GCK 8		année	N°		
					1962	3 1 8 4 8		
Caractéristiques "GCK" sur les portes. - "GCK 8" = préfixe au No de châssis + sur plaquette constructeur à gauche s.auvent. - A partir No châssis F A 1 Carburant mazout/diesel								
					Nombre de cylindres	5		
Constructeur du châssis Automobiles N.BERLIET, Venissieux (F)								
N° du châssis frappé à droite à l'avant en haut sur le longeron + sur plaquette du constructeur								
N° du moteur frappé à droite sur le bloc sous collecteur d'échappement + sur plaquette								
Type du moteur MDU..M ou M 520 - MAGIC - en ligne, vertical, à polycarburant, système M								
Position du mot.avant Frein-moteur sur échappement, à commande mécanique ou pneumatique								
Cylindrée	7'917 cm³	Frein de remorque à air comprimé, 2 conduites			Dimensions ext. en mm *)			
Temps	4	Transmission mécanique *)		Treuil/Cabest.	Longueur			
Refroidissement eau	Nombre vit. avant 5 ou 6		Crochet rem. sel.demande		Largeur 2'300			
Entraînement	arrière	Vitesse en 1" 8,9	7,5	Voie avant 1'960	Hauteur 2'615			
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir. 83	72	Voie arrière 1'750	Empattement			
Nombre de pneus	6	Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)	Porte à faux arr.			
Frein à pied à air comprimé, 2 circuits, à expansion interne, s.ttes roues (soupapes comm.hydraul.)								
2ème frein mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière (**)								
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	ou	Dimensions Int. en mm
A vide			*)	Dimension	10,00-20	10,00-20	D-4-20	Longueur
Charge utile	selon carrosserie			Charge pneu	2'900	2'900		Largeur
Total	6'100	10'400			16 Ply			Hauteur
Gar. de fabr.	6'000	10'000	16'000 (***)		jumelés			Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier 25'000 +)			Nombre de portes 2 (cabine)		Porte à faux arr.			
Direction: position à gauche - avancée - assistée				Marque du moteur BERLIET		C.V. frein 150 DIN (**)		
Alésage		120		Course		140		C.V. impôts 40,32
Forme de la carrosserie cabine avancée fermée								
Nombre de places: total		2		(avant milieu arr.)		Places debout		
Siège arrière				Side-car				

Importateur : H. Ruchot - J. Binggeli - J. Muhlebach, Genève

++)

6/ clignoteurs avec lampe-témoin

Phares: marque	2/ MARCHAL ou autres	Indic. de direction AV = combinés av. feux pos.	(blanc)
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques	latéraux derrière portes cabine	(rouge)
Feux de position	2/ séparés	AR = combinés avec feux arrière	(rouge)
Phare brouillard		Essuie-glace	2/ électriques avec dispos. lavage
Feux arrières	2/ comb. avec feux stop et clignot.	Avertisseur	2/ électriques (2-tons)
Réfecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	2/ extérieurs cabine
Feu stop	2/ comb. avec feux AR et clignoteurs	Indicateur de vitesse	km/h + compte-tours
Eclairage N° de contrôle	à gauche, combiné	Parties dangereuses	
Phare marche arrière			
Équipement électr.	24 Volts (4x6 V)		
Mesure du bruit	86-87 bB à 2'100 t/min		

Observations et exceptions

- *) Modèles :
- | | <u>empattement</u> | <u>∅ braquage</u> | <u>poids à vide</u> | <u>paroi AR cab./essieu AR</u> |
|--------------|--------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------|
| GCK 8 normal | 4'000 mm | | 5'000 kg | 3'647 mm |
| long | 4'600 | | 5'060 | 4'247 |
| extra long | 5'200 | 18,00/17,65 m | 5'115 | 4'847 |
- Largeur : Est diminuée à 2'300 mm par l'importateur.
- Pont arrière à double démultiplication : 5 ou 6 vitesses.
- ***) 3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, sur les roues arrière.
- ***) Rapport poids-puissance : Pour les vhc. immatriculés à partir du 1.1.64, le poids total devra être diminué de manière à correspondre à la puissance utile du moteur.
(ACF 21.10.60)
- +) Poids remorquable garanti : 9'000 kg. - Poids remorquable admis : 9'000 kg.
- ++) Équipement : Complété ou modifiée lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.
- Feux de position : Ceux d'origine admis comme feux de gabarit.

Lieu et date de l'expertise-type

La Commission d'expertise-type

Genève, 26 et 27.4.62